

## **SUJET I**

### **COMPOSITION**

#### **La guerre froide (1947 – 1991)**

## **SUJET II**

### **COMPOSITION**

#### **La France dans le monde de 1945 à nos jours**

#### **Quelques indications chronologiques**

- 1946 : début de la guerre d'Indochine
- 1949 : adhésion de la France à l'OTAN
- 1957 : signature du traité de Rome
- 1960 : premier essai de la bombe atomique française
- 1962 : indépendance de l'Algérie
- 1963 : traité d'amitié franco - allemand
- 1966 : la France quitte le commandement intégré de l'OTAN.
- 1970 : création de l'Agence de la francophonie
- 1992 : le « oui » l'emporte au référendum sur le traité de Maastricht.
- 2003 : la France refuse d'intervenir militairement en Irak.
- 2005 : le « non » l'emporte au référendum sur la constitution européenne.

## SUJET III

### ÉTUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE

#### Les démocraties populaires et leur évolution (1948-1989)

Liste des documents :

**Document 1** : Les démocraties populaires au milieu des années 1950

**Document 2** : La Pologne en 1956

**Document 3** : Extraits de la constitution roumaine de 1965

**Document 4** : À Budapest en 1956

**Document 5** : Déclaration de Vaclav Havel lors de son procès (21 février 1989)

#### *Première partie*

Analysez l'ensemble documentaire en répondant aux questions suivantes :

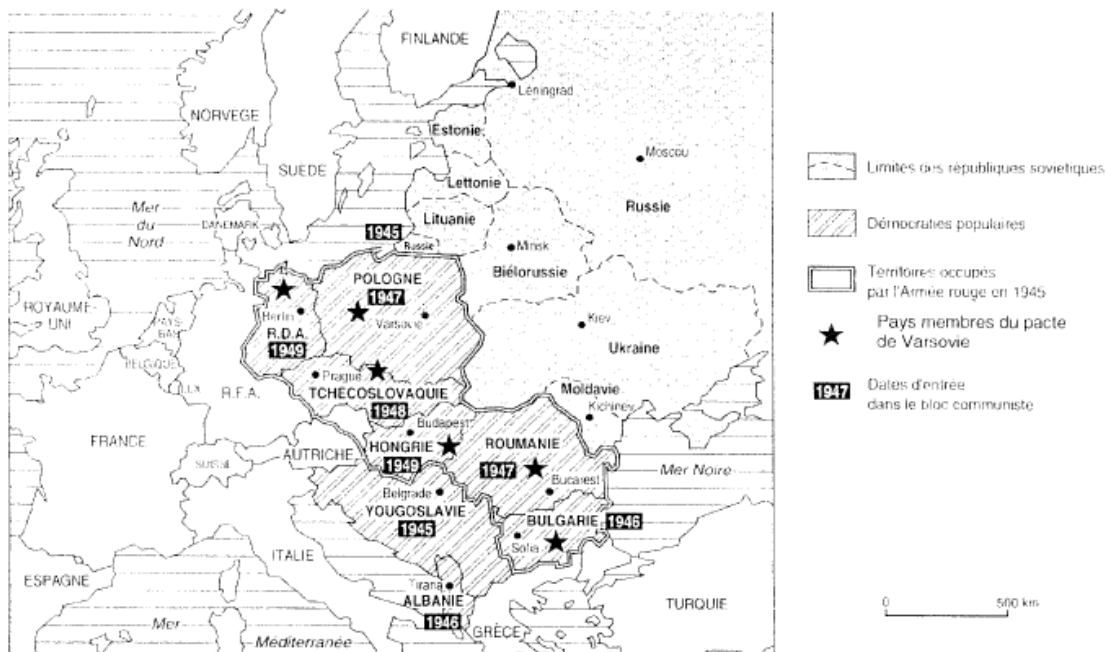
1. À partir du document 3, dégagez les caractéristiques idéologiques, politiques et économiques du régime des démocraties populaires.
2. Décrivez et expliquez leur situation par rapport à l'Union soviétique en vous appuyant sur le document 1.
3. Identifiez les événements évoqués par les documents 2, 4 et 5.
4. Quels sont les acteurs et les thèmes de la contestation (documents 2, 4 et 5) ?
5. Quel autre acteur dont le rôle a été essentiel dans l'effondrement des démocraties populaires n'apparaît pas explicitement dans l'ensemble documentaire ?

#### *Deuxième partie*

À l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de ses connaissances, le candidat rédigera une réponse organisée au sujet :

#### Les démocraties populaires et leur évolution (1948-1989)

### Document 1 : Les démocraties populaires au milieu des années 1950



D'après Serge BERSTEIN et Pierre MILZA, *Histoire du XX<sup>e</sup> siècle, T. 2 : le monde entre guerre et paix*, Hatier, Paris, 1996.

### Document 2 : La Pologne en 1956

La classe ouvrière vient d'administrer au gouvernement une leçon cuisante. La manifestation des ouvriers dans les rues de Poznan, ce sombre jeudi de juin dernier, avait une valeur de message à l'adresse du gouvernement : « Cela suffit ! Nous ne voulons plus vivre ainsi ! Il faut abandonner au plus vite le mauvais chemin sur lequel nous nous sommes fourvoyés ! »

Il ne suffit pas de remplacer les hommes de l'équipe gouvernementale. Il faut modifier tout le système de gouvernement. Il est nécessaire de remplacer tous les rouages défectueux de notre modèle du socialisme. Il peut y avoir des voies différentes vers le socialisme : chaque pays a droit à la souveraineté et à l'indépendance.

L'énorme vague qui traverse le pays exige la démocratisation de notre vie publique (...).

Source : Extrait du « discours de Wladislas GOMULKA<sup>1</sup> devant le comité central du Parti ouvrier polonais unifié », 20 octobre 1956  
in Pavel Tigrîd, *Amère révolution*, Albin Michel, 1977.

<sup>1</sup> Écarté du pouvoir en 1949 pendant la période stalinienne, Gomulka est rappelé à la tête du parti communiste et de l'État sous la pression populaire en 1956.

### **Document 3 : La constitution roumaine de 1965**

Art. 2 – Dans la république socialiste de Roumanie, tout le pouvoir appartient au peuple, libre et maître de son sort. Le pouvoir du peuple est fondé sur l'alliance des ouvriers et des paysans. En étroite union, la classe ouvrière – classe dirigeante dans la société –, la paysannerie, les intellectuels, les autres catégories de travailleurs, sans distinction de nationalité, édifient le régime socialiste, créant les conditions pour le passage au communisme.

Art. 3 – Dans la république socialiste de Roumanie, le parti communiste roumain est la force dirigeante de toute la société.

Art. 4 – Détenteur du pouvoir, le peuple exerce ce pouvoir par la grande Assemblée nationale et les conseils populaires, qui sont les organes élus au scrutin universel, égal, direct et secret. (...)

Art. 5 – L'économie nationale de la Roumanie est une économie socialiste fondée sur la propriété socialiste des moyens de production. (...)

Art. 28 – La liberté de parole, de presse, de réunion, de meeting et de manifestation est garantie aux citoyens de la république socialiste de Roumanie.

Art. 29 – La liberté de parole, de presse, de réunion, de meeting et de manifestation ne peut être employée dans des buts hostiles au régime socialiste et aux intérêts des travailleurs.

Source : cité dans *Notes et Études documentaires*, n°3314, 20 août 1996.

Document 4 : À Budapest en octobre 1956



A CHAQUE FLAMBÉE, UN GAVROCHE. ILS N'ONT CONNU QUE LE PARADIS ROUGE. ILS EN BRÛLENT LES IMAGES.

Légende : A chaque flambée, un gavroche<sup>1</sup>. Ils n'ont connu que le paradis rouge, ils en brûlent les images.

<sup>1</sup> Nom d'un personnage d'enfant dans le roman de Victor HUGO, *Les Misérables*, qui meurt lors d'une tentative de révolution à Paris en 1832.

Source : photographie parue dans *Paris Match*, 11 novembre 1956.

## Document 5 : Déclaration de Vaclav Havel lors de son procès (21 février 1989)

(...) La Charte 77<sup>1</sup> a été créée et continue à exister en tant que communauté informelle s'efforçant de recueillir systématiquement des informations sur le respect des droits de l'homme dans notre pays (...). Depuis douze ans, la Charte 77 n'a cessé d'attirer l'attention des autorités sur la distance importante qui sépare leurs obligations juridiques et la pratique réelle de notre société. Depuis douze ans, elle a mis en garde ses interlocuteurs contre des phénomènes inquiétants et des signes de crise. Elle a mis en lumière les violations des droits constitutionnels, les comportements arbitraires, l'incompétence des autorités ou le gâchis provoqué par elles. En agissant de la sorte, la Charte 77 exprime l'opinion d'une grande partie de notre société. Depuis douze ans, nous n'avons cessé d'inviter les pouvoirs publics à prendre part à un dialogue sur ces sujets. Depuis douze ans, les autorités de notre pays sont restées sourdes à notre campagne, se bornant à nous emprisonner ou à nous poursuivre (...).

La Charte 77 a toujours insisté sur le caractère non violent et juridique de son activité. Elle n'a jamais eu pour objectif de troubler l'ordre dans la rue. (...)

Je dois faire un aveu : le 16 janvier j'avais bien l'intention de quitter la place Wenceslas après avoir déposé une couronne à la mémoire de Jan Palach<sup>2</sup>. Si je suis resté plus d'une heure, c'est surtout parce que je ne pouvais en croire mes yeux. Il est arrivé quelque chose que je n'aurais jamais cru possible. L'intervention tout à fait inutile de la police contre ceux qui voulaient, en silence et sans publicité, déposer des couronnes près de la statue a réussi en un instant à transformer un groupe de passants en une foule de protestataires.

Source : V. HAVEL, *Essais politiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1990, p. 251 et suivantes.

<sup>1</sup> Texte signé par des dissidents tchécoslovaques en 1977 demandant le respect des droits de l'homme dans leur pays.

<sup>2</sup> Jan Palach : le 16 janvier 1969, Jan Palach, étudiant, s'immole par le feu pour protester contre la répression du printemps de Prague et la « normalisation » de la société tchécoslovaque.